

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Construction du tramway 1ère Phase - Marché de travaux pour la substitution du revêtement gazon sur la plateforme du tramway -
Marché n°10 150 U - Prestations supplémentaires - A venant n°1**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de la création de l'infrastructure tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux a initialement aménagé certaines zones de la plateforme du tramway de la première phase avec du gazon.

Certaines zones engazonnées ont été rendues vulnérables par une forte fréquentation des piétons.

Aussi, la Communauté urbaine a décidé de lancer un appel d'offres de travaux pour déposer le revêtement gazon et de le remplacer par un revêtement alternatif de type minéral (enrobé, béton, pierres naturelles...), sur les communes de Cenon, Bordeaux et Lormont.

Par marché notifié le 30 mars 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement conjoint FAYAT entreprise TP (mandataire) / MOTER / CMR / PEPEROT la réalisation de ces travaux pour un montant de 1 149 344,02 € h.t.

En cours de chantier et au vu des usages des sites ainsi modifiés, il est apparu nécessaire de procéder à certains travaux supplémentaires pour rendre plus sécuritaire les secteurs de Tauzia et Bourgogne :

- traitement des fosses anti-intrusion rue de Tauzia à Bordeaux : le marché prévoyait la réalisation de fosses anti-intrusion pour dissuader les deux roues d'emprunter la plateforme du tramway, pratique très dangereuse. Or, pendant le chantier, dès que ces fosses ont été mises en place, elles sont devenues accidentogènes pour les voitures, utilisant la plateforme pour un évitement ponctuel d'une autre voiture. Pour ces raisons, ces fosses ont dû être supprimées ;
- sécurisation de l'accès à la plateforme rue de Tauzia et secteur Bourgogne (Place Bir-Hakeim) : une fois le gazon enlevé et remplacé par un revêtement minéral, pendant le chantier, les voitures ont emprunté la voie du tramway au niveau de la Place Bir-Hakeim et rue de Tauzia à Bordeaux, et ce malgré les panneaux d'interdiction. Pour éviter tout risque d'accident, des bornes ont dû être implantées au droit de la voie

ferrée, empêchant ainsi toute circulation automobile sur la plateforme. Des panneaux de signalisation supplémentaire ont également été mis en place. Enfin, pendant le chantier, un gardiennage nocturne a dû être mis en place pour éviter tout risque de détérioration de la poutre APS par l'intrusion de véhicules sur la plateforme.

Par ailleurs, la Cub a décidé de mener une expérimentation de végétalisation de la plateforme sur des secteurs test dans un but, d'économie d'intrants (essentiellement eau), de réduction du nombre d'interventions de tontes, et de diversification ornementale. Les résultats de cette expérimentation permettront de décider du couvert végétal à mettre en œuvre dans le cadre de la phase 3. Une partie du site concerné par les travaux de la rue de Tauzia remplit les conditions pour être retenu au titre de l'expérimentation, ceci engendrant quelques adaptations dans la nature des travaux à réaliser : fourniture de substrat, plaquage d'essences variées de gazon, réseau d'arrosage, ainsi que la prestation d'entretien pendant un mois.

L'ensemble de ces modifications du marché initial s'élève à 49 158,43 € h.t., portant le montant du marché à 1 198 502,45 € h.t. (soit +4,28 %).

Cette augmentation de montant résulte :

- soit de l'augmentation de quantités de prix unitaires prévus dans le marché,
- soit par application de prix nouveaux, vérifiés et négociés par le maître d'œuvre au vu des sous-détails de prix fournis et comparés aux prix de base d'une même nature de travaux prévue au marché.

Cet avenant n°1 prolonge également la durée du marché de deux mois, et ce sans incidence financière.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés - 6^{ème} étage.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°10 150 U à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU la délibération n°2009/0451 en date du 10 juillet 2009,

VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

VU le marché n°2010/10 150 U en date du 30 mars 2010,

Entendu le rapport de présentation

Considérant qu'il convient de prendre en compte les prestations supplémentaires réalisées par le titulaire, pour assurer la sécurité sur les secteurs de Tauzia et Bourgogne à Bordeaux et d'étendre l'expérimentation de la végétalisation de la plateforme pour la 3^{ème} phase au site de Tauzia (Bordeaux),

Considérant que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initial,

DECIDE

ARTICLE 1:

Les termes du projet d'avenant n°1 relatif au marché n°10 150 U relatif aux travaux de substitution du revêtement gazon sur la plateforme du tramway sont approuvés.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 relatif au marché n°10 150 U relatif aux travaux de substitution du revêtement gazon sur la plateforme du tramway.

ARTICLE 3:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports de l'exercice en cours 2011, Chapitre 23, Article 231500072, TW 10 B, CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2011

M. GÉRARD CHAUSSET